

Service instructeur
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

N° 8^e/54-06

Service consulté
SERVICE DES ACTIONS EDUCATIVES

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

**TELERESTAURATION AU COLLEGE ZOLA A KINGERSHEIM - AUTORISATION
D'EFFECTUER DES TRAVAUX DANS LE BATIMENT COMMUNAL**

Résumé : *La convention tripartite relative à l'organisation d'un service de restauration dans la salle polyvalente jouxtant le collège E. Zola à KINGERSHEIM vient d'être signée. Parallèlement, des travaux locatifs d'un montant approximatif de 7 000 €/HT doivent être réalisés par le Département afin de rendre ces locaux conformes aux normes d'hygiène en vigueur.*

A partir de septembre 2006, le Collège Zola de KINGERSHEIM sera télé restauré par le Collège Marcel Pagnol situé à proximité, conformément à la convention tripartite établie entre le Département, la Commune de KINGERSHEIM et le Collège (convention approuvée par votre Commission Permanente le 13 avril 2006).

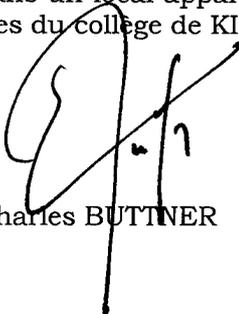
Dans l'attente de la construction d'un bâtiment destiné à cet effet, la Ville de KINGERSHEIM met à la disposition exclusive de notre Collectivité un équipement situé dans les environs immédiats du collège pour permettre la restauration des élèves du collège.

Néanmoins, pour permettre une mise en conformité de ces locaux au regard des règles d'hygiène applicables, il est nécessaire de réaliser quelques travaux, pour un montant prévisionnel de 7 000 €/HT (cloisonnement de vestiaires & création d'un local poubelle). Ces travaux relèvent de l'occupant. Les crédits seront pris sur le programme B012/1996 (PPIcollèges).

La Ville, en tant que propriétaire, prend en charge des travaux complémentaires au niveau des installations électriques et sanitaires.

Il convient d'autoriser des travaux de mise aux normes dans un local appartenant à la Ville de KINGERSHEIM pour permettre la restauration des élèves du collège de KINGERSHEIM.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER